



DEMANDE D'AUTORISATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

A retourner au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation

Si le débit de boissons est situé sur la voie publique, joindre impérativement
la copie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) **NOM - Prénom** :

Représentant l'association :

En qualité de:

Adresse de l'association :

Téléphone : Courriel :

Sollicite auprès de M. le Maire une autorisation de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} Groupe

pour **NOM de la manifestation** :

Emplacement : (préciser l'adresse exacte) :

Jauge maximale de public susceptible d'être accueilli à un instant T dans les locaux :

Pour la période : (Maxi : minuit en semaine et 1h du matin les nuits des vendredis et samedis et veille des jours fériés)

du/...../..... à heures

au/...../..... à heures

Evénement :

Lieu :

Je m'engage à respecter le règlement et les conditions sanitaires applicables au moment de la manifestation.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à, le

Signature,

*** Classification des boissons :** (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

1^{er} Groupe : *Boissons sans alcool* : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2°, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc
...

3^{ème} Groupe : *Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels* : vins, bières, cidres, poirés, hydromel, les vins doux naturels, crèmes de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2° à 3° d'alcool, vins de liqueurs, apéritifs à base de vins, liqueurs de fraises, framboises, cassis, ou cerises ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Coëx pour pouvoir vous répondre et assurer le suivi qui pourrait en découler. Elles sont conservées pendant 3 ans à partir de leur collecte ou de votre dernier contact avec la Mairie de Coëx.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de celles-ci.

Pour exercer vos droits, contactez accueil@ville-coex.fr Consultez notre politique de protection des données personnelles.